

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022, 20 H

Adoption du budget 2023 et adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint de la susdite Municipalité :

- QUE Le conseil municipal de la Municipalité de Boischatel adoptera le budget pour l'exercice financier 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2022, 2023 et 2024 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le lundi le 19 décembre 2022 à 20 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville (45, rue Bédard).
- QUE Conformément aux dispositions de la Loi, les délibérations du conseil et les questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le PTI.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 9 DÉCEMBRE 2022

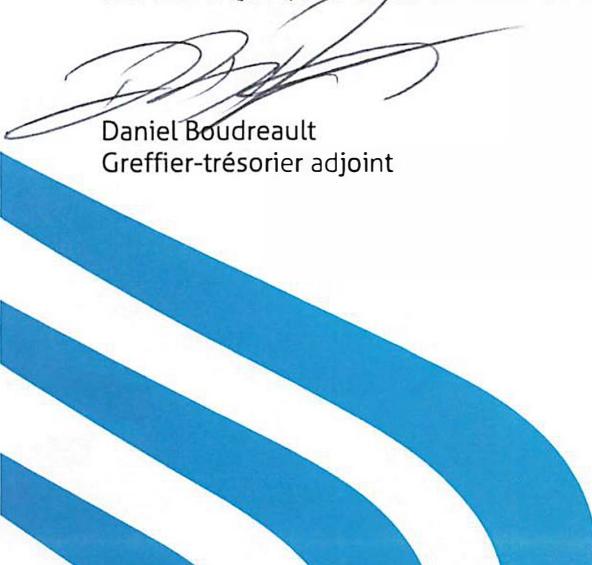
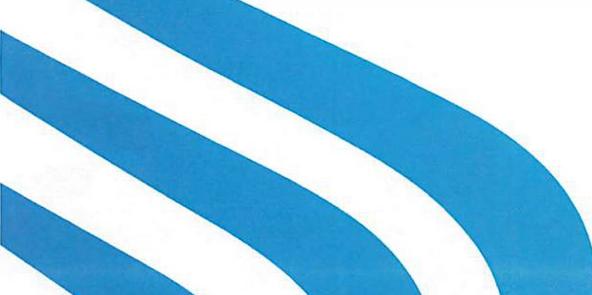


Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre treize heures (13 h) et seize heures (16 h), le 9^e jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint